

Régime de retraite de base RBL - Conditions de départ à la retraite

Date de naissance	Age légal de départ en retraite	Durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein	Age de départ à la retraite à taux plein sans condition de durée d'assurance
1955 à 1957		166 trimestres	
1958 à 1960		167	
1961 à 1963		168	
1964 à 1966	62 ans	169	67 ans
1967 à 1969		170	
1970 à 1972		171	
1973 et après		172	

A NOTER : En cas d'inaptitude au travail ou d'invalidité professionnelle d'un taux supérieur ou égal à 66 % reconnue par la commission d'inaptitude de la CAVAMAC, aucun coefficient de minoration n'est appliqué à la retraite de base, et ce quel que soit la durée d'assurance.

